



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DELIBERATION N° CC-2022-51

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022 : PRINCIPAL

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 30 - PROCURATIONS : 9 - VOTANTS : 39

Présents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Jean AILLAUD, M. Frédéric SACCO, Mme Dominique SANTONI, M. Dominique THEVENIAU, Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI.
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC.
BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE représentée par M. Hervé PLANCHON.
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD.
CERESTE : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : Mme Laurence LE ROY, M. Benjamin BAGNIS.
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
GOULT : M. Didier PERELLO représenté par Mme Mauricette CENCIARELLI.
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LIOUX : M. Francis FARGE
MENERBES : M. Patrick MERLE
MURS : M. Christian MALBEC
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-SATURNIN-LES-APT : M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON.
VIENS : M. Frédéric ROUX
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : M. Cédric MAROS, Mme Isabelle TAILLIER, M. Yannick BONNET, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO.
AURIBEAU : M. Roland CICERO
GARGAS : Mme Claire SELLIER.
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET

Procurations :

APT : Mme Emilie SIAS donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Gaëlle LETTERON donne procuration à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Sylvie TURC donne procuration à M. Jean AILLAUD, M. Patrick ESPITALIER donne procuration à M. Jean AILLAUD.
GARGAS : M. Patrick SIAUD donne procuration à M. Benjamin BAGNIS.
SAINT-PANTALEON : M. Luc MILLE donne procuration à M. Francis FARGE.
SAINT-SATURNIN-LES-APT : M. Christian BELLOT donne procuration à M. Yves MARCEAU, Mme Patricia BAILLARD donne procuration à Mme Sandrine ISSON.
SIVERGUES : Mme Martine CALAS donne procuration à M. Roger ISNARD.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20220414-2022-51-BF
Date de télétransmission : 28/04/2022
Date de réception préfecture : 28/04/2022

Vu le Code Général des Impôts des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'instruction codificatrice M57,

Considérant, la proposition de Budget Primitif 2022 du Budget « Principal » de la Communauté de communes qui s'équilibre de la manière suivante :

- Section « Fonctionnement » : 23 966 163,00 €
- Section « Investissement » : 5 326 715,00 € en dépenses et 6 186 715,00 € en recettes

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir en délibérer.

**L'ORGANE DELIBERANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT
APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité,

Approuve, le Budget Primitif 2022 du Budget « Principal » de la Communauté de communes par nature et au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.